In arto...labor: la parole de l'historien à l'épreuve des guerres civiles et du principat

Marie Ledentu

▶ **To cite this version:**

Marie Ledentu. In arto...labor: la parole de l'historien à l'épreuve des guerres civiles et du principat. 2009. hal-00360852

HAL Id: hal-00360852

https://univ-lyon3.hal.science/hal-00360852

Submitted on 12 Feb 2009

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

In arto...labor :
la parole de l'historien à l'épreuve des guerres civiles et du principat

Marie LEDENTU - Université Jean Moulin-Lyon3

Les liens entre le politique et le littéraire constituent à Rome un fait majeur, qui prend un relief particulier dans les deux domaines de l'éloquence et de l'historiographie. L'orateur est homme politique ; l'historiographie, depuis l'époque républicaine et l'œuvre de Quintus Fabius Pictor, est le domaine pour ainsi dire réservé de la classe dirigeante sénatoriale[1]. Maintes carrières politiques ont trouvé leur prolongement dans l'écriture de l'histoire, pratiquée dans la retraite des affaires publiques (ainsi Caton l'Ancien, Sylla) ; certaines œuvres historiques se sont construites sur des déceptions et des échecs politiques (comme les annales de Quintus Luccéius ou les monographies de Salluste) ; avec César, l'écriture de l'histoire comme mémoire de *res gestae* devient arme de la propagande politique et elle a pour cadre le champ de bataille.

L'historiographie, par ses sujets, ses formes (annales, monographies, mémoires, *commentarii*, *historiae*) est le miroir dans lequel se reflètent un contexte politique, un moment historique, des évolutions idéologiques. A ce titre, les périodes de crise des institutions et des valeurs, comme l'époque cicéronienne, trouvent un écho direct et amplifié dans l'historiographie, dont nous avons pu montrer qu'elle connaissait alors une inflation sans précédent[2].

Notre propos, dans ce contexte, portera sur le statut de l'historiographie comme lieu de tensions des mutations politiques : quelles conséquences les guerres civiles de la fin du 1er siècle av. J.-C. et l'instauration du principat augustéen ont-ils eues sur l'écriture de l'histoire, sur la manière dont les Romains ont pensé leur rapport avec la mémoire de ces événements et avec le nouveau pouvoir?

Les guerres civiles et la faillite du langage

[1] Nous nous permettons de renvoyer sur cette question à notre ouvrage, *Studium scribendi. Recherches sur les statuts de l'écrivain et de l'écriture à Rome à la fin de la République*, Louvain-Paris-Dudley, MA, 2004.
[2] *ibid*., p. 199-248.

Dans une page célèbre de son *Histoire de la guerre du Péloponnèse* (III, 82-83), Thucydide a analysé avec acribie, parmi les conséquences de la guerre civile, le renversement des valeurs qui structurent une société et, corrélativement, la distorsion du langage :

> « On changea jusqu'au sens usuel des mots par rapport aux actes, dans les justifications qu'on donnait. Une audace irréfléchie passa pour dévouement courageux à son parti, une prudence réservée pour lâcheté déguisée, la sagesse pour le masque de la couardise, l'intelligence en tout pour une inertie totale ; les impulsions précipitées furent comptées comme qualité virile, et les délibérations circonspectes comme un beau prétexte de dérobade. (...)
> La cause de tout cela, c'était le pouvoir voulu par cupidité et par ambition (...). En effet, les chefs des cités, pourvus dans chaque camp d'un vocabulaire spécieux, qui leur faisait exalter davantage l'égalité de tous les citoyens devant la loi ou bien la sagesse de l'aristocratie, traitaient les intérêts de l'Etat, qu'ils servaient en parole, comme un prix à remporter. (...) Ainsi une conduite pieuse n'était en usage dans aucun des deux camps, mais, grâce à des paroles spécieuses, arrivait-on à réussir une entreprise odieuse, on y gagnait en renom. »[3].

Ecrivant sous le triumvirat, Salluste choisira comme sujet de sa première monographie un épisode de crise, la conjuration de Catilina, et notera à son tour combien la *cupido imperi* a eu pour effet de subvertir les valeurs politiques et morales traditionnelles et de miner le langage, les mots étant dès lors un reflet déformé et fallacieux des réalités :

> « L'ambition amena bien des hommes à se parer de faux dehors, à penser secrètement d'une manière, à s'exprimer ouvertement d'une autre, à régler leurs amitiés et leurs inimitiés non d'après la réalité mais sur leur intérêt, à se faire un visage plutôt qu'une âme honnête. »[4] (trad. A. Ernout, C.U.F., 1996)

Les *commentarii* césariens constituent une illustration exemplaire de cette manipulation des opinions par le pouvoir d'un style et d'un vocabulaire qui déforme la réalité et la fait autre qu'elle n'est, et le récit de la guerre civile est le chef-d'oeuvre d'une écriture de la justification qui « oscille entre pamphlet et apologie »[5]. César, alors maître de Rome,

---

[3] Thuc., III, 82, 3 et 82, 8. Sur le sens de l'ensemble du texte, on se reportera à N. LORAUX, « Thucydide et la sédition dans les mots », *Quaderni di storia*, 23, 1996, p. 95-134.

[4] *Cat.*, 10, 5 : *Ambitio multos mortales falsos fieri subegit, aliud clausum in pectore, aliud in lingua promptum habere, amicitias inimicitiasque, non ex re, sed ec commodo aestumare, magisque uoltum quam ingenium habere*. De même en 52, 11, dans le discours de Caton devant le Sénat, retentit le constat désabusé d'une crise du sens des mots, signe tangible de la crise de l'Etat : *Iampridem equidem nos* ***uera uocabula rerum amisimus*** : *quia bona aliena largiri liberalitas, malarum rerum audacia fortitudo uocatur,* ***eo res publica in extremo sita est***. (« Il y a longtemps en vérité que nous avons perdu le véritable sens des mots. Prodiguer le bien d'autrui s'appelle libéralité ; l'audace dans le crime prend le nom de bravoure ; voilà pourquoi la république touche à sa perte. »). Le fr. 12 des *Historiae* exprime lui aussi cette faillite de la valeur des mots qui est le symptôme des guerres civiles : *ad postremum bella ciuilia orta sunt, dum pauci potentes, quorum in gratiam plerique concesserant,* ***sub honesto patrum aut plebis nomine*** *dominationes* ***affectabant****, bonique et mali ciues* ***appellati*** *non ob merita in rem publicam omnibus pariter corruptis, sed uti quisque locupletissimis et iniuria ualidior, quia praesentia defendebat,* ***pro bono ducebatur***. (édition de M. MAURENBRECHER, *C. Sallusti Crispi Historiarum Reliquiae*, Teubner, 1977).

[5] voir P.-M. MARTIN, *La Guerre des Gaules, La Guerre civile*, Paris, 2000, p. 92.

monarque, construit dans le *Bellum ciuile* la version officielle d'un épisode noir de la fin de la République, celle par rapport à laquelle les historiens postérieurs devront nécessairement prendre position, de la même manière qu'il avait donné l'exemple de cet art savant de la "déformation historique" dans ses *Commentarii* sur la Guerre des Gaules. Aussi lorsque Cicéron, dans le *Brutus* rédigé en 46, louait les qualités d'écriture des *commentarii*, il notait que leur perfection artistique avait dissuadé les historiens de les utiliser comme matière d'un ouvrage historique[6]. Il est remarquable que cette notice, près de six ans après la publication du *Bellum Gallicum*, soit insérée dans un ouvrage qui s'efforce de répondre, par une histoire de l'éloquence grecque et romaine qui est entreprise de mémoire, au silence à laquelle est réduite l'éloquence sous l'effet de la guerre civile et de la dictature césarienne[7]. Cicéron ne laisserait-il pas entendre que le silence des historiens sur l'épisode de la guerre des Gaules est une forme d'autocensure face au récit officiel, œuvre du maître de Rome?

République et principat : une mutation politique et ses conséquences littéraires

Consécutif à une guerre civile, le pouvoir mis en place par Octave aux lendemains d'Actium essaiera d'imposer sa légitimité par le recours au masque des mots. *Vindex libertatis*, *res publica restituta*[8] : la parole déguise la réalité d'un pouvoir monarchique, maintient l'illusion d'une continuité des institutions alors que la réalité est celle d'une fracture historique et politique qui a eu des répercussions importantes sur le plan littéraire et sur ce lieu de la mémoire civique qu'est l'historiographie.
Tacite, historien et politologue de la monarchie impériale, représentant de l'historiographie sénatoriale, rend compte dans les préfaces de ses *Histoires* et des *Annales* d'une conscience aiguë du bouleversement engendré par Actium et du fait que l'émergence d'un nouveau centre du pouvoir a résolument modifié le métier d'historien :

> « Beaucoup d'auteurs ont relaté les huit cent vingt années de l'époque antérieure depuis la fondation de la Ville, avec une éloquence et une liberté égales tant que c'étaient les faits du peuple romain qui étaient rappelés ; **après qu'on eut livré bataille à Actium et qu'il fut dans l'intérêt de la paix de concentrer tout le pouvoir entre les mains d'un seul homme,**

[6] *Brut*., 262 : *Sed dum uoluit alios habere parata, unde sumerent qui uellent scribere historiam, ineptis gratum fortasse fecit, qui uolent illa calamistris inurere ; sanos quidem homines a scribendo* ***deterruit****. Nihil est enim in historia pura et illustri breuitate dulcius*. (« Mais en voulant fournir des documents tout prêts où puiseraient ceux qui voudraient écrire l'histoire, il a peut-être fait plaisir à des insensés qui voudront y faire de petites bouclettes ; les gens sensés, il les a dissuadés d'écrire. Car rien n'est plus doux en histoire que la brièveté pure et brillante. »). Il n'est pas innocent que Cicéron ait employé le verbe *deterrui*t, qui désigne une dissuasion motivée suscitée par la peur.
[7] *Brut*., 22 : *ea ipsa, de qua disputare ordimur, eloquentia obmutuit*. Voir A. GOWING, « Memory and Silence in Cicero's Brutus », *Eranos*, 98, 2000, p. 39-64.
[8] *RG*., I, 1 : *rem publicam a dominatione factiones oppressam in libertatem uindicaui* ; 34 : *rem publiam ex mea potestate in senatus populique Romani arbitrium transtuli*. Sur l'utilisation par Octave-Auguste des références à la République, voir A. GOWING, "The memory of the Republic under Augustus", *Empire and Memory. The Representation of the Roman Republic in Imperial Culture*, Cambridge University Press, 2005, p. 17-27.

tous ces beaux talents disparurent! au même moment, la vérité fut victime de fractures de multiples façons, portées d'abord par l'ignorance de la chose publique puisqu'elle était aux mains d'un autre, peu après par la passion de flagorner ou au contraire la haine contre les dominants : ainsi ni les uns ni les autres n'avaient cure de la postérité parmi les esprits hostiles ou assujettis. »[9] (trad. M. Casevitz)

Ce passage définit deux points de repères historiques : la fondation de Rome, la bataille d'Actium, complétés par deux points de repère politiques, le peuple romain, un seul homme que l'historien oppose par le relief de l'asyndète. C'est une nouvelle Rome qui naît d'Actium et cette naissance s'accompagne aussitôt d'une destruction : *cessere* / *infracta* / *neutris*, affectant tout à la fois la perception des événement (*ueritas*, *libidine adsentandi*, *odio*) et l'exercice du métier d'historien. Le modèle républicain de l'historien-sénateur, qui utilisait son *auctoritas* et son expérience politique, sa *prudentia*, pour écrire une histoire, lieu de mémoire et de célébration de la grandeur de Rome, a été dévoyé. Soumis à l'autorité d'un prince omnipotent (*omnem potentiam*), c'est désormais par rapport à lui qu'il a dû envisager son rôle dans un rapport de pleine adhésion ou d'opposition. Se plaçant par rapport aux historiens des règnes d'Auguste et de Tibère, Tacite rappellera au début des *Annales*, avec la formule *sine ira et studio*[10], le principe d'une écriture conçue comme discours de vérité, qui est le fondement de l'historiographie énoncé par Cicéron :

« En effet, qui ignore que la première loi de l'histoire est de ne rien oser dire de faux (*ne quid falsi dicere audeat*)? Ensuite de ne rien oser dire qui ne soit vrai (*ne quid ueri non audeat*)? Qu'il n'y ait pas le moindre soupçon de complaisance en écrivant (*ne quae suspicio gratiae sit in scribendo*)? pas le moindre de haine (*ne quae simultatis*)? »[11]

Dans une sorte de seconde préface des *Annales*, (IV, 32, 1-2), avant de faire entendre le discours de Cremutius Cordus qui défend la liberté de l'historien, Tacite approfondit sa lecture de l'historiographie, pour décrire sa propre expérience du métier d'historien et la confronter à toute la tradition antérieure :

« mais personne ne saurait comparer nos annales avec les écrits de ceux qui ont raconté l'histoire ancienne du peuple romain. Eux, ce sont les immenses guerres, les prises de villes, les rois bousculés et capturés, ou, s'il leur arrivait de s'occuper d'abord des affaires

---

[9] *H*., I, 1 : *Nam post conditam urbem octingentos et uiginti prioris aeui annos multi auctores rettulerunt, dum re populi Romani memorabantur,* ***pari eloquentia ac libertate*** *; postquam bellatum apud Actium atque omnem potentiam ad unum conferri pacis interfuit, magna illa ingenia cessere ; simul* ***uerita****s pluribus modis infracta, primum inscitia rei publicae ut alienae, mox libidine adsentandi aut rursus odio aduersus dominantes : ita neutris cura posteritatis inter infensos uel obnoxios*. Sur les préfaces tacitéennes, on se reportera surtout à A.D. LEEMAN, « Structure and meaning in the prologues of Tacitus », *YCS*, 23, 1973, p. 169-208.

[10] *An*., I, 1, 3 : *Inde consilium mihi pauca de Augusto et extrema tradere, mox Tiberii principatum et cetera, sine ira et studio, quorum causas procul habeo*. (« De là mon dessein de consacrer peu de mots à Auguste et seulement à sa fin, puis de raconter le principat de Tibère et le reste sans colère ni faveur, sentiments dont les motifs sont éloignés de moi. »)

[11] *de Or*., II, 62.

intérieures, les différends opposant les consuls aux tribuns, les lois agraires et frumentaires, les luttes entre la plèbe et les aristocrates, voilà ce qu'ils rappelaient d'une **libre démarche**. Notre tâche à nous est **en terrain étroit** et n'a pas de gloire : de fait, c'était une paix immobile ou modérément attaquée, les affaires de la ville en état d'affliction et un prince indifférent à l'agrandissement de l'Empire. Il n'aura pourtant pas été sans profit de regarder à fond ces faits, légers au premier examen, d'où naissent les mouvements qui amènent des événements souvent importants. »[12]

Tacite établit sans ambiguité un clivage entre république et principat qu'il résume dans la la perte de la *libertas*[13] (liberté politique et liberté de parole), évoquée à travers les deux formules qui s'opposent *libero egressu / in arto*. L'historiographie républicaine avait un vaste champ d'événements pour matière (dont rend compte le contenu de l'ample énumératio et la forme même de l'énumération) tandis que l'historiographie impériale a pour sujet des événements contrôlés et soumis à un unique point de vue, celui du prince. La structure de la phrase, qui coordonne *res* et *princeps*, séparés de ce fait de l'élément précédent, suggère une forme d'identification entre le prince et les événements, comme Ovide inscrivant dans les *Tristes* (IV, 4, 15) cette phrase : *Res est publica Caesar*, «l'Etat c'est César / la république c'est César.». Comme l'a souligné J. Moles[14], ce passage des *Annales* établit un contraste générique entre l'historiographie républicaine et l'historiographie impériale, la première associée à la liberté littéraire et politique, la seconde à la contrainte littéraire et politique et ce contraste générique implique un contraste plus large, institutionnel, entre république et monarchie. La conséquence de ce bouleversement politique est énoncée à la fin de notre passage, dans la définition par Tacite d'une nouvelle méthode historique, l'étude des menus faits (*leuia*), d'une nouvelle fonction qu'il attribue au métier d'historien (*introspicere*). L'entreprise historiographique n'est plus seulement entreprise de mémoire, elle devient entreprise d'élucidation, de décryptage des événements et des psychologies individuelles pour mettre à jour les motivations des actes. A la suite de Salluste qui, dans le contexte du triumvirat, apprit à l'historien à se soucier du caractère humain dans ses pensées secrètes et ses mouvements obscurs, Tacite se donne pour mission de lever le voile de l'obscurité impériale derrière laquelle se cache la vérité, pour éduquer le regard des lecteurs à un discernement salvateur dans l'état mensonger de la Rome monarchique :

---

[12] An., IV, 32, 1-2 : *sed nemo annales nostros cum scriptura eorum contenderit qui ueteres populi Romani res composuere. Ingentia illi bella, expugnationes urbium, fusos captosque reges, aut, si quando ad interna praeuerterent, discordias consulum aduersum tribunos, agrarias frumentariasque leges, plebis et optimatium certamina **libero egressu** memorabant. **Nobis in arto et inglorius labor** : immota quippe aut modice lacessita pax, maestae Vrbis res et princeps proferendi imperii incuriosus erat. Non tamen sine usu fuerit **introspicere illa primo aspectu leuia**, ex quis magnarum saepe rerum motus oriuntur.* Nous avons reproduit la traduction de M. Casevitz, *L'histoire d'Homère à Augustin. Préfaces des historiens et textes sur l'histoire*, Paris, 1999.

[13] Sur cette question de la liberté chez Tacite, voir O. DEVILLERS, "Liberté de l'historien" dans *Tacite et les sources des Annales. Enquête sur la méthode historique*, Louvain-Paris-Dudley MA, 2003, p. 75-97.

[14] « Cry freedom : Tacitus, Annals, 4, 32-35 », *Histos*, 1998, 2, p. 15.

> « Donc, si jadis, quand la plèbe était forte ou lorsque les sénateurs avaient de la puissance, on devait connaître la nature de la foule et les moyens de la traiter avec modération, si ceux qui avaient scruté les esprits du sénat et des aristocrates passaient pour habiles à saisir les occasions et pour des sages, pourtant, dès lors que la situation s'est retournée et qu'il n'y a d'autre solution que l'exercice personnel du pouvoir, il aura été préférable de chercher ces faits et de les transmettre, parce que peu de gens ont la sagacité pour distinguer l'honorable du pire, l'utile du nuisible et que la plupart sont instruits par ce qui arrive aux autres. »[15] (trad. M. Casevitz)

Le changement politique de la République (représentée par *plebe* / *patres* / *senatus*) à la monarchie (*unus imperitet*), présentée comme une révolution (*conuerso statu*), a eu pour effet (*ut...sic*) une corruption du regard, la perte des références morales habituelles dans une cité régie par l'idéologie d'un seul, et l'on a ici le souvenir de l'analyse thucydidéenne de la *stasis*. Dion Cassius, historien des guerres civiles, soulignait lui aussi qu'après Actium il était devenu objectivement impossible de donner un récit des faits qui ne fût pas déformé :

> « Assurément les événements qui se sont produits après cette époque ne peuvent être relatés de la même façon que ceux qui se sont produits avant. (...) Depuis cette époque, la plupart des faits ont commencé à être gardés secrets et si certains étaient divulgués, on ne peut s'y fier, car ils sont invérifiables. On soupçonne en effet tout d'être fait ou dit conformément aux volontés des dirigeants et de leurs associés. » (LIII, 19, 1-3)

Les premiers chapitres des *Annales* (I, 1-10) concentrés sur le principat augustéen, illustrent cette rééducation à la clairvoyance opérée par l'historien, ce travail de quête de la vérité sous les apparences : Tacite y dénonce l'hypocrisie du discours idéologique d'Auguste (*cunctos dulcedine otii pellexit*)[16] qui déguise la réalité d'une *dominatio* sous l'apparence des institutions républicaines (*eadem magistratuum uocabula*): il présente le principat augustéen comme la continuité de la guerre civile qui l'a précédé, définit la paix d'Auguste comme une *pacem cruentam*, rapproche le pouvoir d'Auguste de l'anarchie de la guerre civile.[17], et cette lecture, placée à l'ouverture des *Annales*, est exemplaire de la lecture, mettant en œuvre une rhétorique du blâme, que va donner Tacite du régime julio-claudien.

---

[15] *An*., IV, 33, 2 : *Igitur, ut olim plebe ualida uel cum patres pollerent, noscenda uulgi natura et quibus modis temperanter haberetur, senatusque et optimatium ingenia qui maxime perdidicerant callidi temporum et sapientes credebantur, sic, conuerso statu neque alia rerum salute quam si unus imperitet, haec conquiri tradique in rem fuerit, quia pauci prudentia honesta ab deterioribus, utilia ab noxiis discernunt, plures aliorum euentis docentur*. Comme le note O. DEVILLERS, *op. cit.*, p. 97 « l'espace qui est laissé à la réflexion politique, et même à la connaissance historique, sous le nouveau régime est certes limité ; il n'en doit pas moins être un espace de liberté, dans lequel l'historien exprime, pour le plus grand bien de la communauté et sans se mettre lui-même en péril, une vision personnelle. »

[16] *An*., I, 2, 1 : « il abusa tout le monde par la douceur de la paix. », phrase qui dessine le portrait d'un prince enjôleur, maître de l'illusion.

[17] Voir l'analyse détaillée de ces chapitres dans E. KEITEL, « Principate and civil war in the Annals of Tacitus », *AJPh*, 105, 1984, p. 306-325.

La réflexion tacitéenne sur les liens entre perception des événements, écriture de l'histoire et contraintes politiques, marquée par l'expérience dramatique du silence intellectuel imposé par la tyrannie de Domitien, trouve des échos remarquables dans l'œuvre de Salluste, premier des écrivains impériaux, en particulier dans les *Historiae*. La préface de cet ouvrage a depuis longtemps été remarquée et distinguée des préfaces des monographies pour l'attention, bien plus développée que chez aucun autre historien antérieur, que Salluste y porte à l'analyse critique de l'historiographie romaine. Selon la reconstruction qui en a été proposée notamment par Etienne Tiffou[18], cette préface était organisée en deux temps : après l'annonce du sujet, Salluste développait quelques réflexions sur le genre historique et notamment sur les historiens par rapport auxquels il entendait se définir et définissait sa conception du métier d'historien dans le contexte des guerres civiles:

> *Neque me diuersa pars in ciuilibus armis* ***mouit a uero***[19].

Au coœur de sa réflexion, Salluste plaçait donc la question de statut de la vérité dans la vie publique et dans l'historiographie, liant les deux domaines dans un rapport de dépendance étroite, pour définir sa mission d'historien en terme de quête de la vérité, de souci d'impartialité. Tite-Live, contemporain de l'instauration du principat, et que son choix du désengagement politique inscrivait en dehors de la tradition de l'historiographie sénatoriale, fait état dans sa préface d'une semblable préoccupation pour l'impartialité :

> « Moi au contraire je chercherai la récompense de mon travail dans l'évocation des premiers temps : me détournant de la vue des maux dont notre époque a été témoin pendant tant d'années, je serai au moins pour un temps détaché des préoccupations qui, sans détourner mon esprit de la vérité, pourraient toutefois l'altérer. »[20]

La proximité de la formule livienne, *non flectere a uero*, avec celle de Salluste, *neque me mouit a uero*, révèle une communauté de réflexion sur le statut de l'engagement historiographique et la valeur de l'écriture de l'histoire comme discours de vérité, dans la Rome traumatisée par l'expérience des guerres civiles et de l'affrontement de deux partis, guerre menée par les armes autant que par la propagande idéologique.

La mémoire dangereuse des guerres civiles après Actium[21] :

Ecrire l'histoire devait, dans ce contexte, poser de vrais cas de conscience à qui choisissait de traiter d'événements contemporains, et les historiens, après la mort de César et l'avènement au pouvoir d'Octave, nouveau maître de Rome, ont dû se poser la question du

---

[18] E. TIFFOU, *Essai sur la pensée morale de Salluste à la lumière de ses prologues*, Paris, 1973. A compléter par T.S. SCANLON, « Reflexivity and irony in the Proem of Sallust's *Historiae* » dans C. Deroux (éd.), *Studies in Latine Literature and Roman History*, IX, Latomus, 1998, p. 186-224.

[19] fr.6 dans l'édition de B. MAURENBRECHER, *C. Sallusti Crispi Historiarum Reliquiae*, Teubner, 1977.

[20] *Praef.* 5 : *ego contra hoc quoque laboris praemium petam, ut me a conspectu malorum quae nostra tot per annos uidit aetas, tantisper certe dum prisca illa tota mente repeto, auertam, omnis expers curae quae scribentis animum, etsi* ***non flectere a uero****, sollicitum tamen efficere posset.*

[21] Voir P. JAL, *La guerre civile à Rome*, Paris, 963, p. 257-267.

statut de la guerre civile dans la mémoire historiographique de l'*Vrbs*. Il n'est pas exagéré de considérer que le métier d'historien pouvait être un métier à risques après Actium quand on se proposait de produire un récit sur une guerre qui avait amené au pouvoir le parti vainqueur. Face au *Bellum ciuile* de César et avant la réponse que Lucain, poète-historien, y apportera à l'époque néronienne, rares ont été ceux qui, parmi les nombreux auteurs à avoir écrit l'histoire, ont osé narrer l'épisode des guerres civiles. Dion Cassius (LVI, 44) signale la gêne qu'éprouvaient beaucoup d'écrivains à rappeler un épisode dans lequel Auguste avait joué un rôle de premier plan, et il fait état d'une sorte d'autocensure ou de loi du silence sur ce sujet :

> « Si quelques-uns se souvenaient de ses premiers actes, c'est-à-dire de ceux qu'il avait accomplis pendant les guerres civiles, ils les attribuaient à la nécessité des choses et prétendaient n'examiner ses sentiments qu'à partir du jour où il avait eu seul le pouvoir sans conteste. »

Parler des guerres civiles, sur les décombres desquelles Octave-Auguste avait réussi à imposer un pouvoir personnel, c'était nécessairement être amené à confier à l'écriture le visage le plus sombre du nouveau maître de Rome, ce visage qu'un Sénèque ne manque pas de rappeler à Néron :

> « Qu'il ait montré de la douceur et de la modération, soit ; mais ce fut après avoir rougi la mer d'Actium du sang romain, après avoir brisé en Sicile aussi bien ses flottes que celles de ses adversaires, après les hécatombes de Pérouse et les proscriptions. »[22],

alors que Claude avait dû , dans son *Histoire*, passer sous silence la période des guerres civiles, où il allait évoquer la jeunesse d'Auguste, voyant que « les plaintes continuelles de sa mère et de son aïeule l'empêchaient d'écrire librement et avec vérité sur les temps antérieurs ».[23]

Dans le contexte du triumvirat puis du principat, où le contrôle de la mémoire était un enjeu essentiel du pouvoir, une composante de l'autorité politique[24], l'épisode des guerres civiles revêtait une importance cruciale, prenait un relief sans précédent et Sénèque, dans l'une de ses *Controuersiae* (X, 3, 5), rappelait cette parole d'une lucidité sans appel de Titus Labienus, orateur et historien, qui vit ses écrits brûler de son vivant :

> « Contre la guerre civile, la meilleure défense est l'oubli » (*Optima ciuilis belli defensio obliuio est*.).

---

[22] *Clem*., I, 11, 1 : *Fuerit moderatus et clmenes, nempe post mare Actiacum Romano cruore infectum, nempe post fractas in Scilia classes et suas et alienas, nempe post Perusinas aras et proscriptiones*. (trad. F. Préchac, C.U.F., 1967)

[23] Suét., *Cl*., 41, 4.

[24] Ainsi, un des premiers actes d'Octavien, en 36 av. J.-C., fut d'ordonner la destruction des documents qui soutenaient les actions des triumvirs (Appien, V, 132, 548) et peu après il abolit la publication des *acta senatus* (Suét., *Aug*., 36) privant ainsi les historiens futurs d'une source d'information. Sur cette question du contrôle de la mémoire sous l'Empire, on se reportera à A. Gowing, *op. cit*.

Trois écrivains nous sont connus pour avoir eu le courage et trouvé l'opportunité de traiter ce sujet : Asinius Pollion, Tite-Live, Sénèque le Rhéteur. Le premier, césarien passé au parti d'Antoine et récompensé par l'obtention du consulat en 40, ennemi d'Octave, entreprit de produire, sous le titre d'*Historiae*, un récit sur les guerres civiles (au moins jusqu'à la bataille de Philippes) qui prenait la suite des *Historiae* sallustéennes. La rédaction de cet ouvrage, dans la période de retraite politique que Pollion observa après son triomphe sur les Parthes de 39 ou 38 constituait un événement littéraire, et nous ajouterions politique, comme le prouve qu'Horace y ait consacré une des ses *Odes*, composée après Actium, peut-être en 23. Le commentaire de R.G.M. Nisbett et M. Hubbard[25] montre que cette ode devait s'appuyer sur la préface que Pollion avait rédigée en tête de son *opus*, où il définissait l'importance du sujet. Le témoignage d'Horace est précieux pour essayer de préciser le contenu de cette œuvre d'un auteur qui, jusqu'à sa mort, refusa toute allégeance à Auguste, et qui exercera une influence déterminante sur les historiens des guerres civiles, en particulier Appien :

> « Les troubles consécutifs au consulat de Metellus, les causes de la guerre, ses horreurs et leurs formes, le jeu de la Fortune, les amitiés funestes des premiers citoyens, les armes trempées de flots de sang encore non expiés, c'est sur cette matière pleine de dangereux aléas que tu portes la main et tu marches sur des feux qui couvent sous une cendre trompeuse. »[26]

Ecrivant après Actium, conclusion sanglante mais victorieuse de la dernière guerre civile républicaine, Pollion réfléchissait donc aux antécédents de cet événement et, de manière audacieuse en situait l'origine dans le premier triumvirat, sous le consulat de Metellus, en cette année 60 où avait été bafouée la République. Horace salue autant le courage de l'historien qu'il le met en garde, et peut-être avec lui d'autres contemporains, sur un sujet proprement explosif dans l'actualité des lendemains d'Actium et du début du principat. Derrière la formule *plenum opus aleae* apparaît la figure de César, et avec elle les *commentarii* sur la guerre civile par rapport auxquels l'indépendant Pollion entendait placer son récit[27]. Si Pollion pouvait s'autoriser à écrire sur un tel sujet, c'est en raison de son *auctoritas* d'homme politique, de la relative immunité dont il jouissait auprès d'Auguste[28], et de son statut de témoin des événements, présent sur le théâtre des combats, qui lui permettait de faire valoir la véracité de son récit. De fait, il semble que Horace ait été sensible à cette qualité de témoignage indépendant qu'avait le récit, si l'on accepte d'envisager que les verbes au présent qui se succèdent dans les vers 17 à 24 (*perstringis*

---

[25] *A Commentary on Horace, Odes :Book II*, Oxford, 1978.

[26] Hor., *O.*, II, 1, 1-8 : *Motum ex Metello consule ciuicum / bellique causas et uitia et modos / ludumque Fortunae grauisque / principium amicitias et arma / nondum expiatis uncta cruoribus, / periculosae plenum opus aleae, / tractas et incedis per ignis / suppositos cineri doloso.*

[27] P.-M. MARTIN, *op. cit.*, p. 112 : « pour nous, Asinius Pollion reste le premier à avoir répliqué au bellum ciuile en contestant la manière césarienne d'écrire l'histoire. Son récit aujourd'hui perdu inspirera, avant Suétone et Plutarque, sans doute Lucain. »

[28] C'est Pollion qui en 2 av. J.-C. sera à l'origine de la proposition d'accorder à Auguste le titre de *Parens Patriae*.

auris, *litui strepunt*, *fulgor armorum fugacis terret equos*, *audire magnos iam uideor duces*)[29] renvoient non pas seulement à une expérience de lecture, mais à un principe d'écriture, celui du récit fait par un témoin oculaire. Un commentaire de Suétone vient confirmer cette interprétation, qui rapporte le jugement sévère d'Asinius Pollion sur les *commentarii* césariens, vraisemblablement le *Bellum ciuile* :

> « Asinius Pollion prétend que ces Commentaires ne sont pas toujours exacts ni fidèles, César ayant, pour les actions accomplies par d'autres, ajouté une foi trop entière à leurs récits et pour les siennes mêmes, ayant altéré, sciemment ou faute de mémoire, la vérité des faits. Aussi Pollion est-il persuadé qu'il (César) devait les réécrire et les corriger. »[30]

Ce commentaire est à lire comme une définition de la méthode historiographique de Pollion qui entend faire valoir la véracité de son récit par rapport aux distorsions des événements opérées par César. Ainsi, avec une indépendance qui rappelle celle affirmée par Salluste[31], Pollion réhabilitait la figure de Caton d'Utique, *atrocem animum* (v. 24), caricaturée par César dans son récit, et le témoignage de Tacite nous apprend qu'il faisait de même pour les césaricides Brutus et Cassius dont il transmettait « un noble souvenir » (*egregiam memoriam*)[32]. L'éloge des derniers héros républicains, dont on notera qu'il était toléré aux lendemains d'Actium, allait en revanche, avec le durcissement du régime monarchique à la fin du règne d'Auguste et sous le principat de Tibère, devenir une position politique dangereuse, dans un contexte de restriction de la liberté de parole : ainsi, le cas extrême est celui de l'historien Cremutius Cordus qui se vit intenter un procès par Tibère, en 25, pour avoir loué les Césaricides et dont l'œuvre historique fut condamnée à être brulée, œuvre que pourtant il avait composée sous Auguste et à la lecture de laquelle le *princeps* avait assisté.[33] Valère Maxime, qui écrit sous le règne de Tibère, pratiquera en ce domaine l'autocensure, évitant d'évoquer, au nombre des conflits qui déchirèrent l'*Vrbs*, la lutte entre Pompée et César et entre Octave et Marc Antoine[34].

L'indépendance de pensée et de parole de Pollion, tolérée par Auguste, paraît assez exceptionnelle pour qu'elle ait pu s'exprimer dans un ouvrage historique qui , dans le récit des guerre civiles jusqu'à Philippes, mêlait les marques de fidélité à César et certaines

---

[29] *Iam nunc minaci murmure cornuum / perstringis auris, iam litui strepunt, / iam fulgor armorum fugacis / terret equos equitumque uoltus. / Audire magnos iam uideor duces / non indecoro puluere sordidos / et cuncta terrarum subacta / praeter atorcem animum Catonis*. (« Voici déjà que, du murmure menaçant des cors, tu saisis nos oreilles ; déjà les clairons retentissent ; déjà l'éclair des armes jette l'épouvante sur les chevaux qui fuient et dans le regard des cavaliers. Je crois entendre déjà les grands chefs, souillés d'une poussière qui les décore, et voir toute la terre soumise, hors l'âme inflexible de Caton. ») (Trad. F. Villeneuve, C.U.F., 2002)

[30] *Iul*., 56, 4.

[31] *Ca*t., 4, 3 : *a spe metu partibus rei publicae animus liber*.

[32] *An*., IV, 34, 4. Voir également P.M. Martin, *op. cit*., p. 111-112 "un césarien atypique".

[33] Voir les témoignages de Suét., *Tib*., 61, 3 ; DC, 57, 24.

[34] Voir M. -L. FREYBURGER, « Valère-Maxime et les guerres civiles » dans J.-M. DAVID (éd.), *Valeurs et mémoire à Rome. Valère-Maxime ou la vertu recomposée*, Paris, 1998, p. 111-117 et p. 117 : « Chez Valère-Maxime, il y a ce qu'on pourrait appeler des "silences" pudiques ou gênés, des péchés par omission. La leçon de Cremutius Cordus a porté ses fruits. »

précisions en faveur des Pompéiens. L'exemple de Tite-Live, quant à lui, rend compte de la portée de l'avertissement d'Horace : en effet grâce au témoignage des *Periochae* nous savons que l'historien avait consacré plusieurs livres (109 à 116) aux causes des guerres civiles et à leur narration mais ces livres firent l'objet d'une forme d'auto-censure de la part de Tite-Live ou de ceux qui en assurèrent l'édition : le récit s'arrêtait à l'assassinat de César.[35] Quant au livre 121, qui traitait essentiellement de la guerre menée par Cassius contre Dolabella, le témoignage des *Periochae* indique que sa publication fut différée après la mort d'Auguste[36]. Quant à Sénèque le Rhéteur, il est établi, d'après une notice de son fils, qu'il rédigea des *Historiae ab initio bellorum ciuilium* semble-t-il après la mort d'Auguste, lesquelles, selon l'interprétation de L. Canfora, furent publiées sous les premières années du règne de Caligula, dans le contexte de remise au jour de la littérature d'opposition qu'avait muselée Tibère.[37] Témoin du principat augustéen, Sénèque le Rhéteur, qui était né vers 50 av. J.-C., met remarquablement en relief dans ses *Controuersiae* et ses *Suasoires* les conditions parfois difficiles dans lesquelles s'est exercée l'activité d'écriture : le thème de la répression de la parole, en particulier de la parole des historiens, y reçoit une attention privilégiée à travers le témoignage sur les livres qui furent brûlés. En ce domaine, Sénèque établit une opposition nette entre son époque, celle du principat, et l'époque de la République incarnée dans la figure de Cicéron :

> « C'est vraiment un bonheur pour l'humanité que, du temps de Cicéron, l'on n'eût pas encore imaginé de tourner la cruauté contre le œuvres de l'esprit ; que fût-il advenu, si les triumvirs avaient eu la fantaisie de proscrire le génie même de Cicéron? »[38]

Dans le contexte que nous avons dessiné d'une historiographie romaine bouleversée par la crise de la fin de République et la naissance du principat conçu comme réponse aux discordes civiles, l'activité d'écriture s'est chargée d'une dimension existentielle remarquable à partir de Salluste. Placés dans la situation nouvelle d'un pouvoir qu'ils ne peuvent maîtriser, qu'ils regardent en spectateurs, les historiens ont été confrontés au problème de définir le statut de leur parole face à la parole du prince et de ses conseillers. Cicéron, dans la période où son rôle politique était contesté, s'était tourné vers la poésie épique pour y inscrire l'histoire de son consulat, Maternus dans le *Dialogue des orateurs*, confie à la poésie tragique l'histoire républicaine incarnée dans la figure de Caton, Lucain choisit de raconter dans le vers de l'épopée l'acte de naissance du principat qu'il inscrivait dans le sang de la guerre civile, Tite-Live et Tacite pratiquent une *historia proxima poetis*. Comme l'a montré Jacqueline Dangel, c'est dans la poésie des grandes valeurs de la cité,

---

[35] Sur ce *bellum ciuile* livien, voir P.-M. MARTIN, *op. cit.*, p. 115-119.
[36] *Per.* CXXI, *qui editus post excessum Augusti dicitur*.
[37] Voir L. CANFORA, « Seneca e le guerre civile », dans P. Parroni (éd.), *Seneca e il suo tempo. Atti del convegno internazionale di Roma-Cassino (11-14 nov. 1998)*, Roma, 2000, p. 161-177.
[38] *Contr.*, X, praef. 6 : *Bono hercules publico ista in poenas ingeniorum uersa crudelitas post Ciceronem inuenta est ; quid enim futurum fuit, si triumuiris libuisset et ingenium Ciceronis proscribere?*

dans la référence implicit au *carmen* oraculaire que, en une période marquée par l'effondrement des valeurs, la parole de sincérité, libre de toute servilité politique, semble avoir cherché refuge..[39]

[39] J. DANGEL, « Les Muses de l'histoire : l'énigme cicéronienne » dans G. LACHENAUD et D. LONGRÉE (éds), *Grecs et Romains aux prises avec l'Histoire*, I, Presses Universitaires de Rennes, 2003, p. 85-95.